

Résultats Audits Externes 2023



ÉLÉMENTS AUDITÉS

Audi SFI Couvrant la saison d'opération 2023-2024

- ☐ Type: Maintien
- ☐ Tenues les 15 au 31 Mai 2023

Personnes auditées

- ☐ Bureau de Dolbeau-Mistassini et La tuque
- ☐ Forêt Lac-St-Jean et Mauricie

Résultats

- ☐ 4 Demandes d'action correctives (DAC)



Demande d'actions correctives 1

DAC Mineure: 01-2023

Chapitre 2 Objectif 1, Mesure 1.1 Planification

Non-Conformité:

Il n'y a pas de preuves que l'ensemble des mesures de protection intérimaires pour la protection du caribou forestier sont prises en considération dans l'application du nouveau calcul de possibilité forestière 2023-2028 pour l'UA 024-71 (Lac Saint-Jean) et que celle-ci permettent l'aménagement durable du territoire.

Actuellement, les modalités du Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier du Saguenay-Lac-Saint-Jean 2013-2023 sont appliquées (protection massif entre 25 et 70 ans) ainsi que des aires protégées telles que Caribou Manouane-Manicouagan (2018) et Rivière Belley (2020). À noter que les mesures intérimaires telles que les VEP, les massif 50-100ans et les zones de connectivité sont en place depuis 2019 et qu'elles ne sont pas considérées dans le CPF 2023-2028.

Référence: Analyse de l'effet sur les possibilités forestières de deux scénarios d'aménagement de l'habitat du caribou forestier et montagnard



Demande d'actions correctives 2

DAC Mineure: 02-2023

Chapitre 2 Objectif 7, Mesure 7.1 Utilisation efficace de la fibre

Non-Conformité:

Lac Saint-Jean: Les résultats de suivi pour la matières sous-utilisées démontrent de manière récurrentes que les cibles IMLNU ne sont pas atteintes (période 2018 2023).



Demande d'actions correctives 3

DAC Mineure: 03-2023

Chapitre 2 Objectif 11 indicateur 11.1.2 - programme de gestion des GES

Non-Conformité:

Le programme de gestion GES ne permet pas de démontrer que des mesures sont en place pour gérer les GES.

- Le programme actuel permet seulement de calculer les GES émis par la machinerie et les transports. Cependant, il n'y a pas d'actions prévues pour les gérer.

NOTE: Fermée



Demande d'actions correctives 4

DAC Mineure: 04-2023

Chapitre 2 Objectif 9 indicateur 9.2.3 – Respect des Lois et règlements

Non-Conformité:

Lors de la visite terrain, certains écarts à la réglementation ont été observés:

- Lac St-Jean: Les certificats de formation sur les TMD de certains entrepreneurs étaient échues (2/5)



MERCI AU MFFP ET À
TOUS LES INTERVENANTS
SUR LE TERRITOIRE POUR
VOTRE PRÉCIEUSE
COLLABORATION!

DES QUESTIONS OU BESOIN
D'INFORMATION
COMPLÉMENTAIRES?